FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

États financiers

de l'exercice clos le 31 mars 2025



Votre gouvernement

Québec

Demande de renseignements :
http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Pour consulter le document :
www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/fonds-protec-enviro-dom-hydrique-etat/index.htm

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction 5

Rapport de l'auditeur indépendant 6

État des résultats et de l'excédent cumulé 8

État de la situation financière 9

État de la variation des actifs financiers nets 10

État des flux de trésorerie 11

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Statut constitutif et nature des activités 12
2. Principales méthodes comptables 12
3. Droits, permis et redevances 16
4. Contributions et transferts – Gouvernement du Canada 16
5. Intérêts et revenus de placement 16
6. Subventions octroyées 17
7. Trésorerie et équivalents de trésorerie 17
8. Placements de portefeuille 18
9. Débiteurs 18
10. Facilité de crédit 19
11. Frais de gestion et charges à payer 19
12. Subventions à payer 19
13. Contributions du gouvernement du Canada reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages 19

14. Contributions du gouvernement du Canada reportées afférentes aux immobilisations corporelles 20

15. Contribution du gouvernement du Québec reportée afférente à ClimatSol-Plus - Volet 2 20

16. Immobilisations corporelles 21

17. Obligations et droits contractuels 23

18. Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement 25

19. Opérations entre apparentés 25

20. Éventualités 25

21. Gestion des risques liés aux instruments financiers 26

22. Chiffres comparatifs 28

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le Fonds) ont été dressés par la direction responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le sous-ministre pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le sous-ministre,



Frédéric Guay

Québec, le 15 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

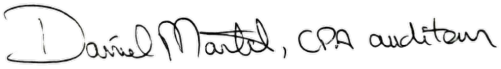
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 15 décembre 2025

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	**2025**	2024
	Budget	**Réel**	Réel
REVENUS			
Droits, permis et redevances (note 3)	275 135	**305 777**	259 505
Contributions et transferts - Gouvernement du Canada (note 4)	13 189	**14 232**	11 675
Contributions - Gouvernement du Québec	2 617	**9 904**	4 378
Transferts - Société du Plan Nord	2 178	**5 165**	37
Amendes et sanctions	3 050	**5 317**	3 162
Ventes de biens et services	1 900	**5 522**	3 739
Gestion des barrages publics	3 300	**3 388**	3 565
Intérêts et revenus de placement (note 5)	27 334	**33 057**	30 340
Autres revenus	1 504	**2 452**	1 846
Total des revenus	330 207	**384 814**	318 247
CHARGES			
Subventions octroyées (note 6)	192 114	**163 108**	144 725
Frais de gestion liés à la réalisation des activités	48 892	**70 893**	54 987
Frais de gestion liés à l'administration	6 476	**9 174**	7 177
Amortissement des immobilisations corporelles (note 16)	3 203	**3 267**	3 257
Créances douteuses	-	**(253)**	789
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	**50**	3
Opération de restructuration	-	**-**	14 615
Total des charges	250 685	**246 239**	225 553
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	79 522	**138 575**	92 694
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	588 420	**609 482**	516 788
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	667 942	**748 057**	609 482

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	**298 403**	343 295
Placements de portefeuille (note 8)	**490 059**	360 422
Débiteurs (note 9)	**79 315**	61 872
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	**46 115**	62 035
Transferts à recevoir de la Société du Plan Nord	**165**	-
	914 057	827 624
PASSIFS		
Frais de gestion et charges à payer (note 11)	**46 213**	18 148
Subventions à payer (note 12)	**179 722**	247 578
Revenus perçus d'avance	**11 941**	13 000
Contributions du gouvernement du Canada reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages (note 13)	**6 496**	7 795
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 14)	**4 023**	6 035
Contribution du gouvernement du Québec reportée		
Afférente à ClimatSol-Plus - Volet 2 (note 15)	**17 357**	27 210
Autres contributions reportées	**1 060**	262
	266 812	320 028
ACTIFS FINANCIERS NETS	**647 245**	507 596
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	**100 812**	101 886
EXCÉDENT CUMULÉ	**748 057**	609 482

OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 17)
ÉVENTUALITÉS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Frédéric Guay
Sous-ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	**2025**	2024
	Budget	**Réel**	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	79 522	**138 575**	92 694
Variations dues aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(300)	**(2 243)**	(775)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	**50**	3
Amortissement des immobilisations corporelles	3 203	**3 267**	3 257
Opération de restructuration	-	**-**	1 010
	2 903	**1 074**	3 495
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	82 425	**139 649**	96 189
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	486 328	**507 596**	411 407
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	568 753	**647 245**	507 596

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice clos le 31 mars 2025
(en milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	**138 575**	92 694
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des primes/escomptes sur placements	**(5 561)**	(10 638)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 16)	**3 267**	3 257
Gain sur disposition de placement	**(1 116)**	-
Virement des contributions reportées aux résultats	**(13 164)**	(7 689)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	**50**	3
Opération de restructuration	**-**	2 662
	122 051	80 289
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 18)	**(41 676)**	48 084
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	**80 375**	128 373
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	**(439 981)**	(288 131)
Produit de disposition de placement	**317 021**	374 306
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	**(122 960)**	86 175
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	**(2 307)**	(679)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**(2 307)**	(679)
(DIMINUTION)/AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(44 892)**	213 869
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**343 295**	129 426
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)	**298 403**	343 295
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus	**23 754**	12 589

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (le Fonds) a été créé le 23 mars 2017 à la suite de la sanction de la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert* (LQ 2017, chapitre 4). Le Fonds relève du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et il est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions et des dispositions prévues à la section II.3 de la *Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* (RLRQ, chapitre M-30.001).

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Fonds sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.* L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour créances douteuses. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Fonds sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des placements de portefeuille, des débiteurs (à l'exception des montants à recevoir en vertu de lois et règlements), des transferts à recevoir du gouvernement du Canada et des transferts à recevoir de la Société du Plan Nord.

Les passifs financiers sont composés des frais de gestion et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation) et des subventions à payer.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

REVENUS

Droits, permis et redevances

Principaux revenus avec obligations de prestation

Les revenus de droits, permis et redevances pour lesquels le Fonds a une obligation de prestation sont comptabilisés au fur et à mesure que cette obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement. Le Fonds a une obligation de prestation lorsqu'il doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus d'autorisations environnementales et ceux liés aux milieux humides sont comptabilisés au moment où le Fonds a finalisé l'évaluation de la demande et a rendu sa décision.

Principaux revenus sans obligations de prestation

Les revenus de droits, permis et redevances qui ne présentent pas d'obligation de prestation sont comptabilisés lorsque le Fonds a le pouvoir de les revendiquer ou de les prélever en vertu d'un événement passé.

Les revenus de redevances sur les matières résiduelles et de redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés de même que les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont exigibles en vertu des règlements applicables.

Les revenus d'attestations d'assainissement sont comptabilisés au début de l'année civile pour la portion fixe et au fur et à mesure du rejet des polluants dans l'environnement, pour la portion variable.

Contributions et transferts

Les contributions et transferts du gouvernement du Canada et de la Société du Plan Nord sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où les contributions et transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont satisfaits. La contribution du gouvernement du Québec pour le programme ClimatSol-Plus - Volet 2 est comptabilisée au même rythme que les dépenses de subventions liées au programme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS (suite)

Contributions et transferts (suite)

Les contributions sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent des revenus de contributions est comptabilisé à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Intérêts et revenus de placement

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

Subventions octroyées

Les subventions octroyées sont comptabilisées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé par le Fonds et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie, évalués au coût, sont constitués de l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et des placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. En général, ces placements arrivent à échéance au plus tard trois mois après la date d'acquisition. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et non à des fins de placement.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont constitués d'obligations et de billets à escompte arrivant à échéance plus de trois mois après la date d'acquisition. Les escomptes et les primes sont capitalisés à l'encontre du coût des placements

Au 31 mars de chaque année, le Fonds évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Fonds doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value. La réduction de valeur comptable est prise en compte dans les résultats de l'exercice et ne peut faire l'objet d'une reprise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Fonds sont généralement utilisés pour rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties linéairement sur leur durée de vie utile prévue en fonction des durées suivantes :

Catégories	Durée
Bâtiment	40 ans
Matériel et équipement	5, 10 et 20 ans
Réseau complexe	40 ans
Développement informatique	10 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant d'être mises en service.

Les immobilisations corporelles acquises d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement sont comptabilisées à la valeur comptable et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile alors que les immobilisations corporelles acquises d'une entité externe au périmètre comptable par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. DROITS, PERMIS ET REDEVANCES

	2025	2024
Redevances - Matières résiduelles	**190 353**	176 300
Milieux humides	**40 756**	47 042
Redevances - Traitement et valorisation des sols contaminés excavés	**25 315**	3 542
Frais exigibles - Traçabilité des sols contaminés excavés	**19 660**	16 283
Attestations d'assainissement	**17 447**	8 945
Autorisations environnementales	**5 405**	2 622
Régimes des eaux	**2 946**	629
Redevances - Utilisation de l'eau	**-**	962
Autres droits et permis	**3 895**	3 180
	305 777	259 505

4. CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS – GOUVERNEMENT DU CANADA

	2025	2024
Transferts du gouvernement du Canada	**10 921**	8 364
Virement des contributions reportées afférentes à la compensation financière provenant du transfert des barrages	**1 299**	1 299
Virement des contributions reportées afférentes aux immobilisations corporelles	**2 012**	2 012
	14 232	11 675

5. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENT

	2025	2024
Revenus d'intérêt		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**13 740**	13 851
Débiteurs	**376**	371
Placements de portefeuille	**17 825**	16 118
Gain sur la vente de placements de portefeuille	**1 116**	-
	33 057	30 340

6. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2025	2024
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	**104 568**	94 806
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	**38 840**	38 130
ClimatSol-Plus - Volet 2	**9 853**	4 378
Plan d'action nordique	**5 000**	-
Traçabilité des sols contaminés	**1 719**	2 859
Autres subventions	**3 128**	4 552
	163 108	144 725

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2025	2024
Trésorerie		
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, taux d'intérêt de 2,75 % (5,00 % au 31 mars 2024)	**238 270**	260 505
Équivalents de trésorerie		
Certificats de dépôt, taux d'intérêt entre 2,83 % et 3,19 %, échéant entre le 8 avril 2025 et le 18 juin 2025	**56 849**	-
Bons du Trésor, taux d'intérêt de 2,70 %, échéant le 6 juin 2025	**3 284**	-
Billets à terme, taux d'intérêt de 5,06 %, échus le 25 avril 2024	**-**	82 790
	298 403	343 295

8. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Billets à escompte du gouvernement du Québec, taux d'intérêt variant de 2,66 % à 3,19 %, échéant entre le 18 juin 2025 et le 10 septembre 2025 (2024 : 4,87 % à 5,25 %, échéant entre le 25 juillet 2024 et le 12 décembre 2024)	**115 208**	132 304
Obligations du gouvernement du Québec, taux d'intérêt variant de 3,29 % à 4,77 %, échéant entre le 1er septembre 2025 et le 1er septembre 2028 (2024 : 3,29 % à 4,97 %, échéant entre le 1er septembre 2024 et le 1er septembre 2028)	**230 608**	219 159
Obligations municipales, taux d'intérêt variant de 3,04 % à 4,69 %, échéant entre le 23 mai 2025 et le 24 février 2030 (2024 : 4,69 %, échéant le 21 décembre 2026)	**133 542**	8 959
Bons du Trésor, taux d'intérêt de 2,67 %, échéant le 5 septembre 2025	**10 701**	-
	490 059	360 422

La juste valeur des placements au 31 mars 2025 est de 496 347 milliers de dollars (359 638 milliers de dollars au 31 mars 2024).

9. DÉBITEURS

	2025	2024
Droits, permis et redevances	**70 168**	53 581
Amendes et sanctions	**4 415**	3 919
Ventes de biens et services	**612**	1 038
Gestion des barrages publics	**1 568**	1 585
Intérêts et revenus de placement	**4 618**	3 201
Autres débiteurs	**1 392**	2 908
	82 773	66 232
Moins : Provision pour créances douteuses	**(3 458)**	(4 360)
	79 315	61 872

Au 31 mars 2025, le poste Débiteurs comprenait des montants à recevoir en vertu de lois et règlements s'élevant à 71 605 milliers de dollars (53 716 milliers de dollars au 31 mars 2024).

10. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le Fonds dispose d'un crédit rotatif autorisé de 1 000 000 $, portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale à 4,95 % au 31 mars 2025 (7,20 % au 31 mars 2024) auprès du ministre des Finances, et échéant le 31 mai 2027. Aux 31 mars 2025 et 2024, cette facilité n'était pas utilisée.

11. FRAIS DE GESTION ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Frais de gestion et autres sommes à payer au MELCCFP[1]	**43 724**	13 341
Sommes à payer au Fonds bleu	**1 555**	1 289
Autres charges à payer	**934**	3 518
	46 213	18 148

12. SUBVENTIONS À PAYER

	2025	2024
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	**49 431**	46 024
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	**123 625**	189 863
Autres subventions	**6 666**	11 691
	179 722	247 578

13. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES BARRAGES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Deux barrages ont été transférés immédiatement, soit le barrage de Kipawa et le barrage des Quinze, pour une valeur de 1 $. À la suite de sa réfection par le gouvernement du Canada, un troisième barrage, soit le barrage de Laniel d'une valeur de 25 982 147 $ a été transféré au gouvernement du Québec, le 15 octobre 2010. La valeur de ce barrage est amortie sur une période de 20 ans.

	2025	2024
Barrages reçus par donation		
Solde de début	**7 795**	9 094
Virement aux résultats de l'exercice	**(1 299)**	(1 299)
Solde de fin	**6 496**	7 795

[1] MELCCFP : ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

14. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En vertu d'une entente signée le 19 mars 2007, le gouvernement du Québec a reçu du gouvernement du Canada trois barrages. Une compensation financière de 44 120 000 $ est associée à ces transferts; soit 28 590 000 $ pour la réfection et la mise aux normes des barrages et 15 530 000 $ pour l'exploitation et l'entretien des barrages. Selon l'entente, le gouvernement du Québec doit utiliser cette somme forfaitaire exclusivement pour la réfection et la mise aux normes, l'exploitation et l'entretien des trois barrages sur une période de 20 ans à compter de la date de transfert.

	2025	**2024**
Pour la réfection et la mise aux normes		
Solde de début	**4 286**	5 716
Virement aux résultats de l'exercice	**(1 429)**	(1 430)
Solde de fin	**2 857**	4 286
Pour l'exploitation et l'entretien		
Solde de début	**1 749**	2 331
Virement aux résultats de l'exercice	**(583)**	(582)
Solde de fin	**1 166**	1 749
	4 023	6 035

15. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE AFFÉRENTE À CLIMATSOL-PLUS – VOLET 2

Le programme ClimatSol-Plus – Volet 2 vient appuyer la mise en œuvre de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* et la réalisation de ses actions. Il vise à faciliter la décontamination des terrains ayant un potentiel de développement économique et à aider les propriétaires de terrains contaminés à les réhabiliter. Les projets soumis dans le cadre de ce volet doivent contribuer, sans s'y restreindre, à la démarche locale de développement durable et à la lutte contre les changements climatiques.

	2025	2024
ClimatSol-Plus – Volet 2		
Solde de début	**27 210**	11 294
Contribution de l'exercice	**-**	20 294
Virement aux résultats de l'exercice	**(9 853)**	(4 378)
Solde de fin	**17 357**	27 210

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Bâtiment	Matériel et équipement	Réseau complexe	Développement informatique	2025
Coût					
Solde au début	1 361	367	120 207	2 287	**124 222**
Acquisition d'immobilisations corporelles[1]	-	2	547	1 694	**2 243**
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(45)	(50)	-	**(95)**
Solde à la fin	1 361	324	120 704	3 981	**126 370**
Amortissement cumulé					
Solde au début	459	319	21 246	312	**22 336**
Amortissement d'immobilisations corporelles	34	8	3 002	223	**3 267**
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(45)	-	-	**(45)**
Solde à la fin	493	282	24 248	535	**25 558**
Valeur comptable nette	**868**	**42**	**96 456**	**3 446**	**100 812**

[1] Au 31 mars 2025, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 32 855 $ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Bâtiment	Matériel et équipement	Réseau complexe	Développement informatique	2024
Coût					
Solde au début	1 361	374	120 100	4 969	**126 804**
Acquisition d'immobilisations corporelles[2]	-	4	107	664	**775**
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(11)	-	-	**(11)**
Opération de restructuration	-	-	-	(3 346)	**(3 346)**
Solde à la fin	1 361	367	120 207	2 287	**124 222**
Amortissement cumulé					
Solde au début	425	319	18 247	2 432	**21 423**
Amortissement d'immobilisations corporelles	34	8	2 999	216	**3 257**
Disposition d'immobilisations corporelles	-	(8)	-	-	**(8)**
Opération de restructuration	-	-	-	(2 336)	**(2 336)**
Solde à la fin	459	319	21 246	312	**22 336**
Valeur comptable nette	**902**	**48**	**98 961**	**1 975**	**101 886**

[2] Au 31 mars 2024, le poste Frais de gestion et charges à payer comprenait un montant dû de 97 363 $ relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2031, selon les versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
Obligations contractuelles avec des parties non apparentées							
Subventions octroyées							
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	67 911	43 926	19 340	13 189	-	-	**144 366**
ClimatSol-Plus – Volet 2	8 931	6 259	909	10	10	10	**16 129**
Plan d'action nordique	6 336	9 601	7 503	-	-	-	**23 440**
Autres subventions	1 748	881	615	532	495	492	**4 763**
Sous-total	84 926	60 667	28 367	13 731	505	502	**188 698**
Frais liés à la réalisation des activités et liés à l'administration	330	351	367	-	-	-	**1 048**
Sous-total	85 256	61 018	28 734	13 731	505	502	**189 746**
Obligations contractuelles avec des parties apparentées							
Subventions octroyées							
Autres subventions	423	398	204	-	-	-	**1 025**
Sous-total	423	398	204	-	-	-	**1 025**
Total	85 679	61 416	28 938	13 731	505	502	**190 771**

Au 31 mars 2024, le montant total des obligations contractuelles était de 69 404 milliers de dollars.

17. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

DROITS CONTRACTUELS

Le Fonds a conclu différentes ententes en vertu desquelles il recevra des sommes de la part de ses partenaires. Ces ententes qui s'échelonnent jusqu'en 2062, selon des versements décrits ci-dessous, favoriseront la réalisation de diverses mesures dans le cadre des activités du Fonds.

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et suivantes	Total
Droits contractuels avec des parties non apparentées							
Droits, permis et redevances	2 488	2 488	2 488	2 488	2 488	9 342	**21 782**
Contributions – Gouvernement du Canada	26 051	12 171	6 518	4 717	64 774	187 206	**301 437**
Gestion des barrages publics	3 425	3 425	3 425	3 425	3 425	55 815	**72 940**
Autres revenus	164	164	164	164	164	1 229	**2 049**
Sous-total	32 128	18 248	12 595	10 794	70 851	253 592	**398 208**
Droits contractuels avec des parties apparentées							
Transferts - Société du Plan Nord	8 678	6 709	5 730	-	-	-	**21 117**
Ventes de biens et services	3 300	3 300	3 300	-	-	-	**9 900**
Sous-total	11 978	10 009	9 030	-	-	-	**31 017**
Total	44 106	28 257	21 625	10 794	70 851	253 592	**429 225**

Au 31 mars 2024, le montant total des droits contractuels était de 417 785 milliers de dollars.

18. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	**(17 443)**	(7 560)
Transferts à recevoir du gouvernement du Canada	**15 920**	(6 331)
Transferts à recevoir de la Société du Plan Nord	**(165)**	577
Frais de gestion et charges à payer	**28 129**	11 710
Subventions à payer	**(67 856)**	23 854
Revenus perçus d'avance	**(1 059)**	5 413
Contribution du gouvernement du Québec reportée afférente à ClimatSol-Plus - Volet 2	**-**	20 294
Autres contributions reportées	**798**	127
	(41 676)	48 084

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités dont une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants sont composés du ministre, du sous-ministre et du directeur du cabinet.

Les frais de gestion liés à la réalisation des activités et les frais de gestion liés à l'administration sont constatés à la valeur d'échange. Il s'agit notamment des frais liés à la rémunération, aux honoraires professionnels, aux fournitures et approvisionnements et au loyer. Les sommes engagées par le MELCCFP au cours de l'exercice pour la réfection et la mise aux normes du barrage des Quinze sont comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles.

Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités dont ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

20. ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations et poursuites judiciaires intentées par ou contre le Fonds sont en cours. La direction est d'avis que leur dénouement n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers.

Passif éventuel

Une demande introductive d'instance en répétition de l'indu et en jugement déclaratoire réclamant un montant de 1 031 259 $ a été déposée en lien avec une contribution financière perçue à titre de compensation pour l'atteinte à des milieux humides et hydriques. La direction n'était pas en mesure, à la date d'approbation des états financiers, d'évaluer l'issue de ce dossier ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui lui permettent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs (à l'exception des montants à recevoir en vertu de lois et règlements), aux placements de portefeuille et aux transferts à recevoir du gouvernement du Canada et de la Société du Plan Nord.

L'exposition maximale du Fonds au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de portefeuille

La politique de placement du Fonds précise les types de véhicules de placement autorisés dans lesquels le Fonds peut investir. Au 31 mars 2025, les excédents de trésorerie ont été investis dans des obligations gouvernementales et municipales, des bons du Trésor, des certificats de dépôt, des billets à terme ainsi que dans des billets à escompte (31 mars 2024, dans des obligations gouvernementales et municipale ainsi que dans des billets à escompte). La trésorerie restante est au fonds général du fonds consolidé du revenu. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux placements de portefeuille est négligeable.

Débiteurs

Le Fonds ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients, la direction du Fonds évalue que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Pour réduire son risque de crédit associé aux comptes clients et autres débiteurs, elle évalue régulièrement la situation financière de ses clients. Ainsi, elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique à chacun des types de comptes débiteurs et elle enregistre une provision seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Débiteurs (suite)

	2025	2024
Non en souffrance	**6 711**	7 327
En souffrance :		
Entre 30 et 60 jours	**459**	178
Entre 61 et 90 jours	**172**	209
Plus de 90 jours	**373**	453
	7 715	8 167
Moins : Provision pour créances douteuses	**(5)**	(11)
	7 710	8 156

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	**11**	29
(Gain) perte de valeur comptabilisée aux résultats	**(1)**	(13)
Montants recouvrés ou radiés	**(5)**	(5)
Solde à la fin de l'exercice	**5**	11

La direction du Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Transferts à recevoir du gouvernement du Canada et de la Société du Plan Nord

Le Fonds est exposé à un risque de crédit négligeable associé aux transferts à recevoir du gouvernement du Canada et de la Société du Plan Nord.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. Les principaux risques de liquidité pour le Fonds sont liés à ses frais de gestion et charges à payer (à l'exception des taxes à la consommation) et aux subventions à payer. Le Fonds gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

Échéance des versements des frais de gestion, des charges et des subventions à payer :

	2025	2024
Moins d'un an	**156 316**	247 901
De 1 à 3 ans	**61 714**	17 851
De 4 à 5 ans	**7 564**	-
Plus de 5 ans	**253**	-
	225 847	265 752

L'exposition maximale du Fonds au risque de liquidité est limitée à la valeur comptable présentée à titre de passif financier dans l'état de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Fonds est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixe, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs financiers mais comme le Fonds a l'intention de conserver ses placements jusqu'à échéance, il est peu exposé à ce risque.

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux variable, soit l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu, le Fonds ne compte pas sur les revenus d'intérêts pour ses opérations courantes. Le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels il est exposé est négligeable.

L'effet net d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 0,50 % sur cet actif financier au cours de l'exercice aurait augmenté (diminué) de 1 191 348 $ l'excédent de l'exercice (2024 : 1 302 523 $).

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

Québec